francetv.fr

TOUT SAVOIR SUR L'AUDIO DESCRIPTION

Qu'est-ce que l'audio description ?

La technique d'audio-description permet aux non-voyants et malvoyants de mieux suivre et comprendre un programme sans voir les images. C'est un procédé qui consiste à insérer dans « le blanc des dialogues » une voix-off décrivant les éléments purement visuels du programme : action, mouvements, expressions, décors, costumes...

Les programmes qui peuvent faire l'objet d'une audio-description sont essentiellement les programmes de fiction comme les œuvres cinématographiques audiovisuelles et les documentaires. L'audio-description implique un long travail de préparation, ce qui exclut d'audio-décrire des programmes en direct.

En 2012 et afin de respecter les règles très complètes de qualité et de déontologie nécessaires pour garantir un résultat qui satisfasse les créateurs et les utilisateurs, 190 programmes, soit plus de 3,5 programmes par semaine, ont été audio-décrits sur l'ensemble des chaînes du service public (France 2 : 67 programmes ; France 3 : 10 programmes ; France 4 : 17 programmes et France 5 : 96 programmes).

Le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre le CSA et France Télévisions prévoit que 547 programmes devront être audio-décrits en 2014 et 730 en 2015. Du cinéma, de la fiction, du documentaire mais aussi du spectacle vivant et bientôt des films d'animation.

Comment recevoir l'audio description ?

Pour pouvoir profiter de la version audio-décrite d'une émission, il est nécessaire de regarder votre chaîne via un des modes de réception ci-dessous en format Standard (SD) ou en format Haute Définition (HD) et de sélectionner la langue appropriée dans le menu de votre décodeur/adaptateur ou de votre téléviseur. Pour cela, il vous faut consulter votre manuel d'utilisation dans lequel vous trouverez la marche à suivre.

Par la TNT : Appuyer sur la touche « MENU » de votre télécommande
En fonction des téléviseurs/adaptateurs, sélectionner le menu « LANGUE » ou « AUDIO »
Choisir alors la piste audio identifiée comme « Audio-description » ou « Audio pour malvoyants » ou « Français AD » ou « QAD » pour accéder au service. Sur les téléviseurs ou adaptateurs les plus anciens, sélectionner la piste audio « Allemand ».

Par CanalSat : Appuyer sur la touche « Menu » de votre télécommande CANALSAT
Sélectionner la touche « PERSO »
Puis sélectionner « 4 »
Puis sélectionner la langue « ALLEMAND »
Puis re-sélectionner la touche « PERSO » ou « SORTIE »

Par Numéricâble : Appuyer sur la touche Menu de la télécommande
Sélectionner la rubrique Réglage du décodeur et valider par OK
Sélectionner Installation et valider par OK
Sélectionner Langues et sous-titrage préférés et valider par OK

Par une offre ADSL (réception par ligne téléphonique) : Auchan Telecom / Bouygues Telecom / Darty Box / Free / Orange / SFR / CanalSat par la box. Il faut que l'opérateur ait activé un canal de transmission pour véhiculer le son audio-décrit.

L'article 21 de la loi n° 2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap a complété l'article 34-2 de la loi du 30 septembre 1986 afin d'imposer aux distributeurs de services de télévision (câble, satellite, ADSL, etc.) la reprise de l'audiodescription des programmes diffusés sur la TNT.

Par ailleurs, et pour répondre à une demande du CSA, les chaînes indiquent par une mention sonore la diffusion des programmes concernés par l'audio-description, via des bandes annonces et au début de la diffusion du programme.

Si vous rencontrez des problèmes de réception

La réception de l'audio-description des chaînes de France Télévisions sur votre téléviseur est possible en format Standard (SD) et en format Haute Définition (HD).

Pour obtenir une qualité optimale de réception des chaînes et des services proposés, il est recommandé d'effectuer régulièrement des réinitialisations de votre appareil (adaptateur ou téléviseur) afin de pouvoir bénéficier des dernières mises à jour disponibles. Pour cela, référez-vous à votre manuel d'utilisation ou le cas échéant demandez conseil auprès de votre revendeur.

Si malgré la réinitialisation de votre adaptateur TNT ou de votre décodeur numérique, câble, satellite, ADSL, les dysfonctionnements persistent, vous pouvez procéder à la reprogrammation des chaînes sur votre boîtier. Pour cela, il vous faut consulter votre manuel d'utilisation dans lequel vous trouverez la marche à suivre.

Si à l'issue de ces opérations les difficultés sont toujours les mêmes, contactez alors votre antenniste ou votre revendeur qui pourra vous apporter l'aide nécessaire. Vous pouvez également contacter votre opérateur.

Coordonnées des différents opérateurs

CANALSAT

L'ÉVÈNEMENT

LES FESTIVALS DE L'ÉTÉ
CULTUREBOX

Les festivals de l'été sont arrivés sur Culturebox ! De Beauregard à Calvi On The Rocks, en passant par Jazz à Vienne et Avignon, il y en a pour tous les goûts... Et ça ne fait que commencer !

En savoir plus

CONTACTEZ LES CHAÎNES

Posez vos questions et réagissez aux émissions

- France 2
- France 3
- France 4
- France 5
- France Ô

Sourd ou malentendant ?

- Un conseiller spécialisé vous répond de 16h à 20h, du lundi au vendredi
- Tout savoir sur l'accessibilité

CONTACT LIVE VIDÉO SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

MODULE DÉDIÉ AUX SOURDS ET MALENTENDANTS

Tweets concernant " from:france2tv OR from:france3tv OR from:france4tv OR from:france5tv OR from:franceotv"

Nous suivre sur facebook

www.canalsat.fr (espace client)
Tél : 0892 39 39 10 (Du Lundi au Samedi, de 8H à 22H. 0,34 €/mn depuis un poste fixe. Temps d'attente gratuit depuis une ligne France Télécom ou Neufbox de SFR)

FRANSAT

FRANSAT
www.fransat.fr
Courriel : contact@fransat.fr
N°magique Indigo 32 60 dites « Fransat »
Du lundi au vendredi de 9h à 18h - 0.15 EURO TTC/min

TNTSAT

www.tntsat.tv
Tél : 0811 36 08 16 (coût d'un appel local)

FREE

www.free.fr
Tél : 1044 - 24h/24 et 7j/7 - Ouvert pendant les fêtes et jours fériés
au prix d'un appel local, soit :
- coût de connexion : 0,078 €TTC par appel
- puis 0,014 €TTC/min en heures creuses et 0,028 €TTC/min en heures pleines

ORANGE

www.orange.fr
Tél : 3900 du lundi au samedi de 8h00 à 20h
78, rue Olivier de Serres, 75 015 Paris

BOUYGUES

www.bouyguestelecom.fr
Depuis un mobile Bouygues Telecom ou une Bbox : 611 (appel gratuit, puis mise en relation décomptée de votre forfait)
Depuis un poste fixe ou un mobile d'un autre opérateur : 1061
Service Clients
60436 NOAILLES CEDEX

SFR

www.sfr.fr
Tél : 1023 du lundi au samedi de 8h00 à 22h

NUMERICABLE

www.numericable.fr (Espace Client)
Par téléphone : 3990 ou 1055 (De 8h à 22h, 7j/7 : Prix d'une communication locale, temps d'attente gratuit depuis une ligne Numéricâble).
NUMERICABLE SERVICE CLIENT
TSA 61000 92894
NANTERRE CEDEX 9

En attendant, si votre opérateur ne vous propose pas de solution et si vous en avez la possibilité, raccordez votre décodeur (ou votre téléviseur à TNT intégrée) à une antenne hertzienne pour recevoir les chaînes de la TNT qui bénéficient de l'audio-description. Pour cela, reportez-vous au manuel d'utilisation de votre décodeur ou de votre téléviseur.

Fréquence et annonce préalable des programmes en audio description

France Télévisions a mis en place un service d'audio-description dès la fin de l'année 2009 pour ses programmes nationaux les plus emblématiques.

Le travail d'audio-description est un travail d'auteur, de création à part entière. C'est un travail d'écriture précis, pour lequel une analyse fine de l'image et de la bande-son doit être réalisée. Il s'agit en fait d'écrire un texte inédit à partir d'un support visuel.

Le temps de réalisation d'une audio-description doit intégrer un mode opératoire complexe et précis. Par ailleurs, il est très difficile de chiffrer le temps nécessaire à une audio-description, qui est fortement dépendant des exigences d'un film.

Ce sont ces contraintes qualitatives nécessaires qui font que pour le moment, France Télévisions n'est pas en mesure de diffuser davantage d'œuvres audio-décrites sur l'ensemble de ses antennes, ni de communiquer suffisamment en amont de leur diffusion.

Depuis quelques années, les contrats de coproduction signés par les deux filiales, France 2 Cinéma et France 3 Cinéma, prévoient la fourniture obligatoire d'une version audio-décrite du film. France Télévisions poursuivra cette politique en veillant à ce que les vidéogrammes édités ou coédités par France Télévisions Distribution proposent systématiquement une audio-description.

Par ailleurs, concernant l'annonce des émissions diffusées en audio-description, les chaînes indiquent par une mention sonore la diffusion de ces programmes, via des bandes annonces et au début de leur diffusion.

Le logo de l'œil barré est maintenant présent dans un certain nombre de magazines de presse télévisuelle. A ce titre, les chaînes de télévisions ne sont d'ailleurs pas autorisées à communiquer sur leurs programmes au-delà d'un délai de

trois semaines.

francetv

JEUX

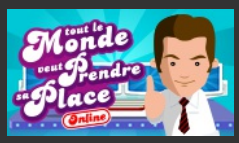

Tout Le Monde Veut Prendre Sa Place

Des Chiffres et Des Lettres

Questions Pour Un Champion

Slam

EVENEMENTS

Rock en Seine 2014

Championnats athlétisme 2014

Championnats natation 2014

Festivals de l'été 2014

LES OFFRES DU GROUPE

La 1ère
France 2
France 3
France 4
France 5
France Ô
Pluzz
Pluzz VàD
leclub francetv
francetv info
francetv sport
Culturebox
Geopolis
Mon Ludo
Zouzous
francetv education
francetv emploi
Nouvelles Ecritures

francetv

Devenir annonceur | Recrutement | Mentions légales | CGU | Gestion Cookies | Politique de confidentialité

© 2014 France Télévisions